

THE ST. LAWRENCE
PARKS COMMISSION
AN AGENCY OF THE
GOVERNMENT OF ONTARIO

**Parks of the
St. Lawrence**



**Les Parcs du
Saint-Laurent**

LA COMMISSION DES
PARCS DU SAINT-LAURENT
UN ORGANISME DU
GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

Commissions des parcs du Saint-Laurent

RAPPORT ANNUEL

2019-2020

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil	3
Message de la directrice générale et chef de la direction	5
Aperçu de la CPSL	7
Mandat	
Mission	
Autorisation légale	
Valeurs, convictions et principes fondamentaux	
Objectifs opérationnels en 2019-2020	9
Piliers stratégiques	10
Conseil des commissaires 2019-2020	11
Équipe de la haute direction 2019-2020	12
Unités opérationnelles	
Upper Canada Village	13
Lieu historique national du Canada de Fort-Henry	13
Visites guidées du pénitencier de Kingston	13
Terrains de camping et plages	14
Terrain de golf Upper Canada	14
Marina du parc Chrysler	15
Écoparc d'aventure Skywood	15
Entretien et fonctionnement	15
Services généraux	16
Marketing et service à la clientèle	16
Mesures du rendement	17
Niveaux de dotation en personnel	18
Rendement financier	
Fonctionnement	18
Investissement de capitaux	19
Réserve interne assujettie à des restrictions	19
Responsabilité de la direction pour la production de rapports annuels	21
États financiers	Annexe

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Riche en activités récréatives axées sur l'histoire et la culture pour les résidents de l'Ontario et de nombreux visiteurs d'ailleurs au pays et de l'étranger de passage dans notre région, la Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL) est un organisme touristique dynamique qui est au cœur de l'économie de l'Est de l'Ontario. En ma qualité de président du conseil de la CPSL, je suis heureux de présenter le rapport annuel 2019-2020 au nom du personnel et des membres du conseil d'administration dévoués au service de cet organisme.

L'exercice 2019-2020 a été couronné de succès : la CPSL a généré des recettes d'exploitation de 14,495 millions de dollars et affiché un excédent net de 2,298 millions de dollars. C'est un dépassement de 1,356 million de dollars par rapport au budget.

Comme il en a été fait mention dans les rapports annuels précédents, la CPSL est fière de constater qu'elle a considérablement relevé son rendement opérationnel au cours des dix dernières années. En 2008, la CPSL couvrait approximativement 47 % de ses coûts grâce aux recettes tirées de ses exploitations. En 2019-2020, elle a pu couvrir 73 % de ses dépenses grâce à ses recettes d'exploitation. La fréquentation globale des attractions de la CPSL en 2019-2020, sauf l'activité des ports de plaisance, a augmenté dans tous les sites. Les résultats à cet égard sont impressionnants dans les sites historiques et les terrains de camping. La fréquentation globale a connu une baisse d'environ 3 % seulement (21 000 visiteurs) en 2019-2020 par rapport à 2018-2019 en raison de l'annulation de l'événement hivernal Lumina Borealis à Fort Henry. Le conseil d'administration de la CPSL continue de prendre des décisions difficiles, fondées sur des données probantes, concernant le rendement des événements et des unités opérationnelles afin d'aider la Commission à se rapprocher de son objectif de devenir un organisme autosuffisant.

Alors que se poursuit la croissance de la CPSL, les partenariats communautaires restent une priorité, et ce, tant avec des homologues gouvernementaux qu'avec des acteurs du secteur touristique et les résidents des communautés où sont exploitées des installations, des promenades et des propriétés foncières. J'ai été fier d'assister, à titre de président, à deux ouvertures officielles de foires communautaires comme la foire de Williamstown, la plus ancienne foire annuelle du Canada. Le rayonnement auprès des communautés locales témoigne de l'importance et des avantages de la CPSL dans l'Est de l'Ontario. Le personnel des différentes unités opérationnelles a participé à divers festivals et foires à l'échelle locale, le long du corridor fluvial du Saint-Laurent, sensibilisant les communautés environnantes et nos partenaires. Cette présence a permis de renforcer les communications avec tous.

L'année dernière, la Commission a tenu deux réunions publiques dans les cantons de Front of Yonge et de Leeds et des Mille-Îles afin de connaître les préoccupations et les enjeux des résidents au sujet de l'exploitation de la promenade des Mille-Îles. Le fait d'être à l'écoute des résidents locaux a grandement amélioré la collaboration avec les cantons et facilité l'exploitation de la promenade, ce qui s'est concrétisé par un plus grand soutien du ministère des Transports. En étroite collaboration avec le canton de Front of Yonge, la CPSL a guidé l'effort de soutien local au pique-nique Vincy Unity Canada, dont c'était le 20^e anniversaire. Ce pique-nique familial et convivial, tenu chaque année dans la baie de Brown, est organisé par les associations de Saint-Vincent-et-les-Grenadines de Montréal, Ottawa et Toronto. Malheureusement, en raison de la COVID-19, le comité organisateur a dû annuler l'événement annuel prévu à l'été 2020. Cependant, nous sommes heureux de réitérer notre soutien aux festivités de l'année prochaine.

La Commission a travaillé en étroite collaboration avec les cantons de South Dundas et de South Stormont à l'avancement de nombreuses questions d'intérêt mutuel, comme l'exploitation de la promenade de Long-Sault, les niveaux d'eau du fleuve Saint-Laurent et l'état de l'infrastructure. Conscients de la possibilité d'améliorer les retombées économiques régionales grâce à la

coopération, nous tenons à souligner une réalisation particulière : la collaboration à la recherche de solutions pour l'approvisionnement en eau et la gestion des eaux usées dans les différents sites de la CPSL dans ces cantons. Cette collaboration soutenue marque une étape importante dans les efforts que déploient la Commission et les municipalités pour trouver des solutions à la gestion d'éléments de l'infrastructure dont la durée de vie utile est dépassée dans nos terrains de camping et nos plages, ainsi que pour donner suite à la déclaration de politique provinciale visant un acheminement vers les réseaux municipaux, le cas échéant.

La CPSL s'est encore associée avec la ville de Kingston et le Service correctionnel du Canada pour offrir des visites guidées au Pénitencier de Kingston. Plus de 72 000 visiteurs ont été accueillis en 2019, ce qui représente une hausse de 5 % par rapport à 2018. Ce nouveau produit touristique continue de fasciner nos invités, et il stimule avec force le tourisme à Kingston et dans ses environs. La CPSL compte maintenir ce partenariat.

Forte de son succès sur le marché international des voyages grâce à des missions commerciales au Royaume-Uni et en Asie, la CPSL a poursuivi ses missions l'an dernier en Allemagne et en Suisse. Ce marché continue de se développer avec nos sites historiques, Fort Henry et Upper Canada Village, qui ont fait grimper les ventes auprès de groupes de visiteurs, respectivement de 62 % et de 147 %. La CPSL explorera les possibilités offertes par l'industrie du tourisme aux échelles nationale et internationale, car nos attractions sont idéalement situées le long du corridor de la 401 entre Montréal et Toronto et à seulement une heure au sud de la capitale nationale.

La CPSL s'est engagée à élargir l'accès à ses installations pour tous ses invités, de diverses façons, et je suis fier de constater que Fort Henry est maintenant l'un des seuls lieux historiques nationaux au Canada à offrir des toilettes conçues selon une approche inclusive. Le personnel de la CPSL continue de travailler avec des organismes nationaux à l'amélioration de l'accessibilité, notamment par l'offre d'un service de navette accessible, l'interprétation en ASL et la proposition d'expériences sensorielles adaptées aux personnes autistes.

La CPSL reste toutefois confrontée à de sérieux défis en raison de son infrastructure vieillissante, en particulier les installations septiques et les toilettes des terrains de camping et des plages qui ont dépassé leur durée de vie utile, en plus de l'entretien différé des immobilisations. Au cours du dernier exercice, la CPSL a travaillé en étroite collaboration avec Infrastructure Ontario, le MIPSTC et les municipalités locales pour évaluer la faisabilité d'un raccordement aux services municipaux. Nous avons acquis une solide compréhension de nos besoins en infrastructure au cours du dernier exercice, et nous sommes en train de positionner la CPSL afin qu'elle soit prête à démarrer plusieurs projets d'infrastructure clés.

D'année en année, la CPSL analyse le rendement de ses attractions et événements afin d'accroître la rentabilité et de proposer des produits et des expériences de grande qualité. Le Fort de la peur (Fort Fright) a retrouvé son envergure d'origine et englobe la majorité des terrains de Fort Henry. L'événement connaît un grand succès et suscite beaucoup de commentaires auprès des visiteurs. Notre analyse constante du rendement couvre d'autres secteurs, entre autres le rôle d'intendance de la CPSL dans l'exploitation et la gestion de la promenade des Mille-Îles et de son vaste portefeuille foncier.

Le conseil d'administration, l'équipe de la haute direction et le personnel se concentrent sur l'élaboration du plan stratégique quinquennal, et j'ai hâte de travailler avec les administrateurs et les employés à l'élaboration de cette stratégie pour guider la CPSL dans l'atteinte de ses diverses priorités et la réalisation d'essais.

Quant à ce que nous réserve 2020, force est de constater une incertitude et des difficultés dans la foulée de la COVID-19 et de ses répercussions sur les activités de la CPSL.

Enfin, je voudrais saluer le leadership de la directrice générale et chef de la direction, Hollee Kew, et féliciter l'équipe de la haute direction et tous les membres du personnel de la CPSL pour leur dévouement et leur passion. Aux membres du conseil de la Commission, mes sincères remerciements pour le temps, l'énergie et l'expertise que vous y engagez.

MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET CHEF DE LA DIRECTION

La Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL), dont le territoire s'étend sur 200 km de Kingston jusque près de la frontière du Québec, compte parmi les plus importantes destinations touristiques de l'Est de l'Ontario. Ses installations couvrent des milliers d'hectares de parcs et d'attractions touristiques le long du couloir du patrimoine du Saint-Laurent, qui offrent de vastes possibilités récréatives aux résidents ainsi qu'aux visiteurs arrivant en Ontario par l'Est.

La CPSL soutient les efforts déployés par le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture de l'Ontario pour renforcer l'industrie touristique de la province. Nous avons à notre service plus de 500 personnes dévouées tout au long de l'année, soit des employés à temps plein, à temps partiel et saisonniers ainsi que des étudiants, pour faire vivre des expériences de qualité aux visiteurs. Les activités de la CPSL génèrent des retombées économiques régionales d'une valeur variant entre 70 et 100 millions de dollars par année en Ontario, ce qui en fait un organisme qui contribue de façon importante à améliorer la qualité de vie de la population de la région ainsi qu'à l'échelle de la province.

En 2019-2020, la CPSL a accueilli un grand nombre de visiteurs (plus de 600 000), qui provenaient de l'Ontario, du Québec et de partout dans le monde. En tant que destination touristique, la CPSL attire des visiteurs vers des entreprises de collectivités locales et contribue au dynamisme de la région, de concert avec les municipalités locales et les organismes de marketing de destinations. La CPSL a également reçu l'an dernier un prix du tourisme de la chambre de commerce de Kingston pour les visites guidées du Pénitencier de Kingston, qui, à ce jour, ont eu d'importantes retombées sur l'économie locale de la Ville de Kingston et de la région. Ainsi, une somme de 3 millions de dollars a été versée à Centraide de Kingston, Frontenac, Lennox et Addington pour soutenir des initiatives en faveur des jeunes sans-abri.

Après avoir participé à des missions commerciales en Chine, en Corée du Sud, au Japon, au Royaume-Uni et en Irlande, la CPSL a pris part à celle organisée par Destination Ontario, bénéficiant ainsi d'une présence en Allemagne et en Suisse afin de faire connaître à des agents qualifiés ses attractions et d'établir de nouvelles relations avec les principaux acteurs de ces marchés. De telles démarches feront l'objet d'une attention particulière à l'avenir.

La CPSL continue de favoriser les initiatives visant à faciliter l'accès. Fort Henry a mis en place un service de navette accessible pour les événements tenus en soirée et l'interprétation en ASL lors des cérémonies du crépuscule. Le projet de toilettes à la batterie avancée a été achevé et notre programme des dimanches sensoriels s'est poursuivi cette saison avec l'ajout d'une expérience tactile de 30 minutes – en plus de la visite conventionnelle de 60 minutes pour les visiteurs atteints de troubles du spectre de l'autisme. L'accès aux expériences touristiques pour tous les visiteurs est important, et le personnel continuera de travailler avec des organismes comme l'Institut national canadien pour les aveugles, la Société canadienne de l'ouïe et la Société Alzheimer de l'Ontario pour sensibiliser les employés à cette priorité, et créer des sites et des activités accessibles.

Les sites historiques de la CPSL, Upper Canada Village et Fort Henry, ont tous deux connu une fréquentation importante pendant leur principale saison, soit durant les mois d'été. Upper Canada Village a accueilli près de 157 000 visiteurs (une hausse de 4 % par rapport au budget) et Fort

Henry en a accueilli 45 000 en 2019, comparativement à 41 000 visiteurs en 2018 (une hausse de 10 % par rapport à l'année précédente et au budget). À Upper Canada Village, les visites de groupe comptaient 11 236 personnes – le double du nombre enregistré en 2018-2019. Les places offertes pour les visites prolongées du Pénitencier de Kingston ont été entièrement vendues pendant toute la saison, tandis que celles pour les autres visites l'ont été chaque fin de semaine et tous les jours pendant sept semaines ininterrompues en juillet et août.

La CPSL organise toujours des événements exceptionnels en automne et en hiver, qui attirent les foules vers ses sites historiques, ce qui permet d'étirer la saison touristique et contribue de manière significative à l'obtention de bons résultats financiers. Le Fort de la peur, Pumpkinferno et le festival Village en lumières (Alight at Night) ont attiré plus de 110 000 visiteurs entre octobre et janvier. Le CPSL mène un examen et une amélioration continus de l'expérience de visite, pour toutes les activités proposées. Le personnel cherche toujours à rajeunir une expérience qui s'avère à la fois attrayante pour les visiteurs et financièrement viable.

Malgré notre robuste rendement, la météo a une fois de plus nui à la réalisation de nombreuses activités de la CPSL. L'hiver et le printemps derniers ont été parmi les plus humides et les plus pluvieux jamais connus. Montréal a enregistré 28 pouces de pluie de novembre à mai – au cinquième rang des quantités les plus élevées depuis 1942 – et Ottawa, 24 pouces au cours de la même période – au septième rang depuis 1890. Les niveaux d'eau plus élevés que la normale du fleuve Saint-Laurent dans nos propriétés de l'Est ont eu des répercussions négatives du côté des campeurs de longue durée et de ceux de passage à Ivy Lea, en plus de créer des conditions défavorables à la plage de la baie de Brown. Le temps toujours incertain de l'automne a également beaucoup nui à l'équipement de l'écoparc d'aventure Skywood, forcé de fermer plus tôt, tout comme Fort Fright/Fort de la peur à Fort Henry.

Les terrains de camping de la CPSL ont continué d'afficher une progression positive des recettes nettes et des entrées, avec des augmentations de 8 % et 2 % respectivement. Le programme Apprenez à pêcher a été mis en œuvre en alternance dans différents terrains de camping et a vu son nombre de participants augmenter de 12 %.

Au terrain de golf Upper Canada, un nouveau système d'irrigation automatisé et des améliorations au drainage ont permis de créer un parcours beaucoup plus sûr et agréable. Une nouvelle mesure incitative « 2 pour 50 dollars » s'est traduite par une hausse des recettes de 12 % au cours de la dernière saison.

Par ailleurs, le plan opérationnel nouvellement établi pour l'écoparc d'aventure Skywood s'est avéré efficace pour contrôler les dépenses et revoir le modèle opérationnel pour les années à venir.

Bien que la marina du parc Chrysler ait dû faire face à plusieurs défis avec une baisse du nombre de plaisanciers saisonniers et des dommages causés par l'hiver aux rampes d'accès et au quai de ravitaillement, les réservations de terrains de camping et les locations de cabines ont été enviables. On semble assister à un bel élan pour que l'endroit devienne un centre de profit agréable à des fins d'exploitation. Le personnel s'efforce d'améliorer l'expérience de la clientèle afin de relancer un commerce saisonnier. Il a organisé plusieurs réunions de groupe, sur invitation ouverte, afin d'entendre les plaisanciers saisonniers s'exprimer sur les problèmes et suggérer des moyens de revitaliser la marina et d'améliorer ses opérations.

La CPSL fera face à une année sans précédent avec la COVID-19 et ses répercussions éventuelles sur le tourisme, à l'origine d'une grande imprévisibilité. La proposition d'expériences de qualité aux visiteurs et la recherche de la viabilité continuent d'être mises à l'épreuve par une infrastructure très vieillissante (surtout les fosses septiques et les toilettes de notre réseau de parcs). Pour mieux comprendre notre infrastructure, la CPSL a participé à un projet pilote

consistant en l'inventaire des biens fonciers, avec le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture (MIPSTC) et Infrastructure Ontario. Le projet a généré de l'information fondée sur des données probantes et utiles à la prise de décisions pour planifier la gestion des actifs et éclairer les propositions budgétaires couvrant plusieurs exercices. La CPSL dispose maintenant d'une solide connaissance des défis liés à l'infrastructure et travaille à des propositions prêtes à une mise en œuvre de concert avec le MIPSTC.

La CPSL collabore étroitement avec le MIPSTC, Infrastructure Ontario et les municipalités locales pour évaluer la durabilité à long terme de l'infrastructure essentielle et la faisabilité d'une voie vers la revitalisation, en se connectant aux services municipaux lorsque cela est possible et en renouvelant toutes les immobilisations pour répondre aux besoins d'une clientèle croissante et à la nécessité de s'adapter au climat changeant. Donnant la priorité à notre environnement, nous avons comparé nos émissions de gaz à effet de serre avec l'établissement des buts et objectifs fixés pour réduire notre empreinte écologique. C'est un enjeu qui nous tient à cœur.

Dans une conjoncture marquée par l'évolution rapide du marché et la demande croissante des consommateurs pour le commerce électronique et l'instantanéité de l'information, le CPSL s'efforce de coopérer le plus possible avec la grappe ITI du MIPSTC pour obtenir une assistance et des conseils en vue de la préparation d'un appel d'offres pour un nouveau site Web.

À l'approche de la marque de deux années à mon poste de directrice générale et chef de la direction de la Commission des parcs du Saint-Laurent, je vois que nous avons fait des progrès remarquables pour mettre de l'ordre dans nos affaires et que nous pouvons maintenant apporter des améliorations importantes grâce au processus de planification stratégique que nous lancerons. Notre compréhension du rendement de notre infrastructure et de nos unités opérationnelles nous aidera à cet égard. Je suis reconnaissante du soutien que j'ai reçu de toute la direction et du personnel de la CPSL, outre celui du MIPSTC, du conseil des commissaires de la CPSL et de nos nombreux partenaires touristiques et communautaires dans toute la région.

VUE D'ENSEMBLE DE LA CPSL

MANDAT

La Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL), qui a vu le jour en 1955, est un organisme du gouvernement de l'Ontario géré par un conseil d'administration, le « conseil des commissaires ». Son mandat consiste à offrir aux résidentes et résidents de l'Ontario et aux visiteurs de passage dans la province des activités touristiques, culturelles, éducatives et récréatives, par la présentation et l'interprétation d'attractions à caractère historique ainsi que par l'aménagement et l'exploitation de parcs, de terrains de camping, de promenades pittoresques et d'aires de loisirs. La CPSL soutient les efforts du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture pour renforcer l'industrie touristique de l'Ontario en favorisant la croissance économique par la proposition d'expériences culturelles et touristiques et en encourageant la participation aux activités sportives et récréatives à l'échelle de la province. En qualité de principal moteur de l'économie dans l'Est de l'Ontario, elle met tout en œuvre pour concevoir de nouveaux produits et améliorer ses programmes existants de façon à attirer une nouvelle clientèle dans la région et à fidéliser celle existante, et à positionner plus solidement la province comme une destination touristique de renommée internationale.

MISSION

La CPSL a pour mission de favoriser la croissance durable du tourisme, de contribuer à la prospérité économique et d'établir des partenariats communautaires dans l'Est de l'Ontario. Elle

est une entreprise touristique à but lucratif qui propose des activités récréatives et éducatives centrées sur la clientèle et faisant le meilleur usage possible de ses biens naturels, patrimoniaux et récréatifs.

AUTORISATION LÉGALE

La CPSL, qui est régie par la *Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent*, relève du gouvernement provincial auquel elle est tenue de rendre des comptes par l'entremise du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture. Les responsabilités en matière de gouvernance du conseil des commissaires sont notamment les suivantes : superviser les activités commerciales de la Commission en prenant des décisions de principe et en déterminant les orientations stratégiques; établir des règles pour l'aménagement des terrains; approuver les priorités budgétaires; intégrer les politiques du gouvernement à celles de la Commission; veiller à l'utilisation judicieuse des biens publics; représenter la Commission dans la collectivité.

La CPSL assure la poursuite de ses activités au moyen :

- des droits d'entrée qu'elle demande à ses attractions touristiques, et des recettes provenant de ses points de vente au détail et de commerçants intermédiaires (concessionnaires);
- d'une somme allouée par le gouvernement de l'Ontario;
- d'ententes, de dons, de commandites et de recettes provenant de la vente d'annonces publicitaires aux partenaires en vue de soutenir financièrement ses installations et ses programmes.

PRINCIPES, VALEURS ET CONVICTIONS DE BASE

- La réussite passe par l'excellence à présenter et à faire la promotion d'attractions et d'installations de qualité ainsi que par des points de vente au détail équivalant à ceux du secteur privé, qui vont de pair avec ces derniers plutôt que de leur faire concurrence.
- La CPSL joue un rôle capital dans l'évolution du tourisme dans l'Est de l'Ontario, d'une part par l'excellence dont elle fait preuve dans la présentation et la promotion de ses attractions et installations et, d'autre part, par sa contribution à l'établissement de programmes régionaux qui répondent aux demandes des marchés de tourisme.
- La plus grande force de la CPSL pour les années à venir doit faire fond sur le leadership et la motivation de son personnel ainsi que sur des commissaires, des employés et des collectivités qui travaillent ensemble.
- La CPSL est déterminée à répondre aux besoins de ses visiteurs en assurant la prestation de services et en misant sur la courtoisie.
- La CPSL est résolue à communiquer efficacement avec les visiteurs, les employés, les dirigeants communautaires, les associations, les exploitants d'entreprises touristiques du secteur privé et le personnel du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture.
- La CPSL croit que l'élaboration et la mise en œuvre d'une image d'entreprise unique renforceront la sensibilisation du public à son endroit en tant qu'organisme unifié offrant des programmes et installations distincts, et que cette image servira de pierre angulaire de la commercialisation, en plus d'être une source de fierté pour le personnel.

- La CPSL est résolue à gérer ses attractions, ses installations et services de façon responsable et éthique.
- La CPSL s'engage à respecter les principes énoncés dans sa vision d'entreprise. Cette vision orientera la planification et les nouvelles initiatives de la Commission, facilitera l'établissement des priorités pour les programmes existants et préparera le terrain pour les activités de collaboration organisées avec le secteur privé et d'autres intervenants.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS EN 2019-2020

- Encourager et promouvoir l'industrie du tourisme dans l'Est de l'Ontario à longueur d'année afin que la population de la région et toute celle de la province puissent en récolter les avantages économiques
- Acquérir, protéger, créer et entretenir les ressources historiques et récréatives au sein de la sphère de compétence de la CPSL dans l'intérêt de la population de l'Ontario et pour le plaisir des personnes visitant la province
- Gérer les lieux historiques, les terrains de camping, les promenades, les aires de loisirs et les autres installations qui renforcent la contribution de la CPSL au développement touristique, aux loisirs, à l'apprentissage et à la conservation du patrimoine
- Fournir les services et installations de la CPSL selon un haut niveau d'excellence pour le plaisir de ses visiteurs sur les plans récréatif et éducatif

PILIER STRATÉGIQUES

La CPSL appuie ses activités sur des piliers stratégiques, mis à jour en novembre 2017.

Pilier I – Établir une culture axée sur la santé, la sécurité et l’environnement

La CPSL continuera d’instaurer une culture axée sur la « sécurité d’abord » afin de créer un environnement de travail sain où les employés se sentent toujours en sécurité et où les activités ont des répercussions environnementales minimales sur tous les sites qu’elle exploite. Les Indicateurs de rendement en matière de sécurité (IRS) et l’analyse des causes fondamentales éclaireront les progrès à cet égard. Le plan d’accessibilité pluriannuel mis au point par la CPSL permettra à celle-ci de s’assurer qu’elle se conforme aux exigences de l’Ontario en matière d’accessibilité et qu’elle lève les obstacles. Enfin, le Comité du mieux-être de la CPSL encouragera le personnel de la Commission à adopter des habitudes qui favorisent leur mieux-être et les fera connaître.

Pilier II – Devenir autonome sur le plan opérationnel

La CPSL continuera d’améliorer son rendement général en mettant l’accent à la fois sur la production de recettes et la conformité à un modèle axé sur les marges. Elle élaborera et mettra en œuvre des pratiques d’amélioration continue durables en vue de réduire constamment les coûts, d’éliminer le gaspillage, d’améliorer la qualité et d’accroître la flexibilité dans l’ensemble de ses unités opérationnelles. Elle continuera de veiller à respecter son budget en ayant recours à des analyses des écarts, à des outils de mesure et à des méthodes de reddition de comptes afin d’améliorer son rendement financier global. De plus, elle s’efforcera sans cesse de lutter contre l’inflation en apportant des améliorations à sa structure des coûts.

Pilier III – Optimiser et équilibrer les ressources et les bénéfices

La CPSL optimisera et équilibrera les ressources et les bénéfices afin d’assurer la qualité des produits, la satisfaction de la clientèle et une rentabilité accrue. Elle continue d’offrir à ses clients actuels et potentiels un vaste éventail de produits et de services concurrentiels à l’intérieur des sites historiques nationaux et dans le secteur des parcs et des attractions récréotouristiques. Elle déploiera des efforts pour être perçue comme une innovatrice dans l’industrie touristique grâce à sa créativité exceptionnelle, à sa polyvalence et à ses capacités en mettant l’accent sur des programmes et des événements spéciaux à haut rendement visant à enrichir l’expérience des visiteurs. Le réinvestissement des gains opérationnels pour soutenir la qualité des produits, l’excellence de l’expérience touristique offerte ainsi que la croissance et l’amélioration des programmes et de la gamme de produits contribuera à assurer la viabilité organisationnelle et financière. La préservation de sites patrimoniaux centraux demeure primordiale, et la CPSL examine la valeur patrimoniale de nouveaux produits et services dans la mesure où ceux-ci n’entraînent pas la dilution des produits de base.

Pilier IV – Accroître et élargir la clientèle

Les investissements faits pour rehausser la qualité des produits, offrir des activités spéciales, mettre en œuvre des programmes thématiques les jours de la semaine comme le week-end, améliorer le « rapport qualité-prix » perçu et renforcer l’image de marque de la CPSL seront réorientés de façon à favoriser l’expansion des marchés provinciaux, nationaux et internationaux ainsi que la pénétration des marchés régionaux.

Pilier V – Constituer une main-d’œuvre talentueuse et mobilisée

La CPSL excelle quand il s’agit d’attirer, de former et de maintenir en poste du personnel compétent et flexible à l’appui d’une organisation au rendement élevé qui est constamment en évolution. À cette fin, elle exercera un leadership plus soutenue et mobilisera le personnel. Sa priorité restera d’investir dans l’établissement d’une culture d’amélioration continue et de responsabilisation personnelle. L’investissement dans la formation continue des employés se poursuit, et ce, pour toutes les catégories de perfectionnement professionnel. Une meilleure capacité à servir des visiteurs internationaux dans leur langue est à considérer.

LE CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA CPSL 2019-2020

Président

Bob Runciman
Brockville
Du 17 janvier 2019 au 16 janvier 2022
Rémunération en 2019-2020 : 3 038 \$

Vice-président

Bruce Wylie
Du 13 novembre 2019 au 12 novembre 2022
Rémunération en 2019-2020 : 325 \$
Brockville

Commissaires

Margaret Fancy
Mallorytown
Du 23 octobre 2013 au 22 novembre 2019
Rémunération en 2019-2020 : 750 \$

James Garrah
Gananoque
Du 30 octobre 2013 au 29 octobre 2019
Rémunération en 2019-2020 : 825 \$

Robert Tchegus
Kingston
Du 26 avril 2017 au 25 avril 2020
Rémunération en 2019-2020 : 300 \$

Guy Tondreau
Cornwall
Du 28 juin 2017 au 27 juin 2023
Rémunération en 2019-2020 : 1 050 \$

Linda Shanks
Kingston
Du 31 août 2017 au 30 août 2020
Rémunération en 2019-2020 : 900 \$

Vice-présidente

Linda Ann Daly
Kingston
Du 24 avril 2013 au 17 avril 2018
Du 18 janvier au 3 août 2019
Rémunération en 2019-2020 : 350 \$

Debora Daigle
Cornwall
Du 28 juin 2017 au 27 juin 2020
Rémunération en 2019-2020 : 1 050 \$

Pierre Santoni
Mallorytown
Du 7 mars 2018 au 6 mars 2021
Rémunération en 2019-2020 : 0 \$

Tammy Hart
Du 4 avril 2019 au 3 avril 2022
Newington
Rémunération en 2019-2020 : 900 \$

Todd Lalonde
Du 17 octobre 2019 au 16 octobre 2022
Cornwall
Rémunération en 2019-2020 : 150 \$

Gordon Stencell
Du 25 octobre 2019 au 24 octobre 2022
Kingston
Rémunération en 2019-2020 : 0 \$

ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION EN 2019-2020

Hollee Kew
Directrice générale et chef de la direction

Mia Robertson
Adjointe administrative auprès de la DG et chef de la direction, et agente de la liaison ministérielle

Geoff Waycik
Directeur, Lieux historiques

Dawn Ellis-Thornton
Chef, Lieu historique national du Canada du Fort-Henry (jusqu'au 31 décembre 2019)

Kathryn Lowe
Chef intérimaire, Lieu historique national du Canada du Fort-Henry

Tracey Ogilby
Chef, Upper Canada Village

Jennifer Tarini
Directrice, Parcs et installations récréatives

Robert Hamilton
Chef, Fonctionnement et entretien

Brent Sommerville
Gestionnaire, Opérations régionales des parcs

Tim Robins
Chef, Installations de divertissement et de détente

Al Adibi
Directeur, Services généraux

Shannon Moulton
Coordonnatrice des ressources humaines

Susan LeClair
Directrice intérimaire, Marketing et expérience client (jusqu'au 9 septembre 2019)

Krista Doyle
Directrice intérimaire, Marketing et expérience client

UNITÉS OPÉRATIONNELLES

UPPER CANADA VILLAGE

- Production de recettes de plus de 4,5 millions de dollars et accueil d'environ 256 000 visiteurs
- Diminution du rendement financier net de 12 % sur douze mois
- Visites de groupes deux fois plus élevées par rapport à 2018-2019
- Tenue de divers événements, dont Place à la musique canadienne, la Fin de semaine des amateurs de chevaux et la Foire automnale annuelle et son exposition de courtépontes
- Accueil de quelque 8 230 visiteurs au Festival médiéval, soit 5% de moins que prévu
- Succès du camp d'été Voyageurs dans le temps, qui a affiché complet
- Accueil de plus de 51 500 visiteurs à Pumpkinferno en plus de 20 soirs et d'environ 41 000 au festival Village en lumières en plus de 25 soirs

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DE FORT-HENRY

- Hausse de la fréquentation de Fort Henry pendant la saison principale de 6 % par rapport au budget et à l'année précédente
- Augmentation du nombre de locations de la grande de 15 % par rapport au budget – tenue de 27 mariages ou réceptions à Fort Henry en 2019
- Ouverture d'un stand BeaverTails (queues de castor) par le traiteur Bytown à la batterie avancée
- Initiatives d'accessibilité et d'inclusion débouchant entre autres sur l'introduction d'un service de navette accessible pour les événements en soirée, l'interprétation en ASL lors des cérémonies du crépuscule et l'achèvement du projet de toilettes de la batterie avancée – Fort Henry étant l'un des rares sites du patrimoine au pays à offrir des toilettes accessibles à tous
- Poursuite du programme des dimanches sensoriels avec l'ajout d'une expérience tactile de 30 minutes (en plus de la visite habituelle de 60 minutes)
- Lancement d'un nouveau programme d'interprétation comprenant de la musique de régiment, une visite guidée de l'artillerie, les journées d'interprétation Ronald L Way ainsi que la fanfare et la chorale du régiment de la garde de Fort Henry.
- Révision du parcours du Fort de la peur (Fort Fright) afin qu'il se termine sur le terrain de parade pour une expérience de style carnavalesque, ponctuée d'activités organisées par des partenaires (évasions improbables et promenades hantées)
- Introduction d'ateliers culturels autochtones et accueil d'artisans autochtones locaux sur la Place des artisans

VISITES GUIDÉES DU PÉNITENCIER DE KINGSTON

- Production de recettes de près de 4,5 millions de dollars et accueil d'environ 72 000 visiteurs
- Hausse du rendement financier net de 3 % sur douze mois
- Déclaration de données de fréquentation similaires à celles d'UCV (68 000 par rapport à 72 500 visiteurs)
- Vente de toutes les places pour les visites prolongées pendant toute la saison, et vente de toutes les places pour les autres visites chaque fin de semaine et tous les jours pendant sept semaines interrompues en juillet et août
- Modification de la programmation à l'occasion de la Journée de la justice dans les prisons, le 10 août, pour que les guides expliquent la pertinence de ce jour dans les établissements modernes; distribution de dépliants approuvés par SCC par le personnel aux admissions

TERRAINS DE CAMPING ET PLAGES

- Revenu net des parcs de 1,854 million de dollars, soit 12 % de plus que le budget
- Hausse des recettes de 135 000 \$, soit de 3 % par rapport à l'année précédente
- Priorité maintenue sur l'ajout d'étudiants de langue française à l'effectif
- Déploiement d'efforts pour surmonter d'importants défis en matière de personnel dans tous les parcs, des étudiants devant nous quitter pour aller travailler dans d'autres domaines ou occuper des emplois mieux rémunérés – malgré un protocole d'embauche rendant difficile le remplacement rapide des étudiants
- Mise en œuvre en alternance du programme Apprenez à pêcher dans les terrains de camping, avec une augmentation de 12 % de la participation (ateliers offerts dans les deux langues officielles)
- Rénovation de 73 sites de camping de base existants et d'un site de service de 15 ampères pour passer à 30 ampères, outre l'installation d'un approvisionnement en eau; ajout de couches de graviers au camping Woodlands – la modernisation des sites ayant généré une augmentation de 11 % des recettes après un mois
- Poursuite des investissements dans le programme de relocalisation des oies et dans le système de collecte des fèces afin d'atténuer toute perte potentielle de clientèle
- Succès maintenu des cabines accueillantes pour les chiens avec l'ajout de deux cabines de la sorte aux réservations et la production de recettes connexes de 2 200 \$ en droits perçus

TERRAIN DE GOLF UPPER CANADA

- Production de recettes de plus de 550 000 \$ et d'une somme supplémentaire de 19 000 \$ en activités connexes (parties de golf et locations)
- Hausse du rendement financier net de 61 % sur douze mois
- Dépassement des objectifs fixés en matière de recettes pour la promotion « 2 pour 50 \$ », à souligner compte tenu d'un printemps frais et humide – notamment en acceptant des heures de début variables afin d'optimiser les recettes
- Automatisation du système d'irrigation des neuf trous arrière au cours de la saison, après la mise à niveau de l'irrigation aux neuf trous avant en 2018
- Amélioration des conditions de jeu grâce au nouveau système d'irrigation automatisé, qui permet au personnel de contrôler l'irrigation à distance au moyen d'un cellulaire – possibilité de réorienter les ressources en personnel vers d'autres secteurs du parcours qui nécessitent une attention particulière; réduction des heures supplémentaires
- Réalisation de nombreux travaux d'élagage pour permettre une bonne aération du parcours et améliorer la sécurité et la jouabilité
- Ajout d'un nouveau drainage aux trous n^{os} 11, 16 et 17
- Acquisition de dix nouvelles voitures de golf grâce au programme annuel de remplacement du parc de voitures
- Acquisition de deux nouvelles tondeuses à gazon et d'une tondeuse rotative à l'avant grâce à un programme de remplacement de biens d'équipement
- Améliorations en cours à l'intérieur du pavillon

MARINA DU PARC CRYSLER

- Production de recettes de près de 650 000 \$ et entreposage/amarrage de 1,2 million de pieds linéaires, de long, par jour (bateaux)
- Diminution du rendement financier net de 36 % sur douze mois
- Ouverture de la saison avec seulement deux quais en état de marche en raison de la baisse des niveaux d'eau pendant l'hiver et des dégâts causés par la glace (quai de ravitaillement également endommagé et mis hors service jusqu'à la mi-juin)
- Diminution des recettes tirées du monte-charge en raison de difficultés imprévisibles qui ont immobilisé la machine pendant un certain temps au printemps et à l'automne, d'où le recours à des entrepreneurs pour déplacer les bateaux
- Augmentation des recettes tirées des terrains de camping et des locations de cabines par rapport à l'année précédente Engouement grandissant dans ce secteur d'activité et positionnement global du camping comme centre de profit prospère
- Baisse générale des ventes au détail, bien que le principal manque à gagner provienne du recul des ventes de carburant attribuable aux dommages causés au quai de ravitaillement

ÉCOPARC D'AVENTURE SKYWOOD

- Production de recettes de près de 350 000 \$ et accueil d'environ 9 000 visiteurs
- Hausse du rendement financier net de 77 % sur douze mois
- Lancement du nouveau plan d'exploitation de l'écoparc d'aventure Skywood au cours de l'exercice 2019-2020
- Évolution vers un modèle commercial rentable, tout en équilibrant la charge de travail du personnel et le contrôle des dépenses, grâce à des étapes positives, soit un nouveau plan d'exploitation et des campagnes de marketing réussies
- Lancement au printemps d'un nouveau projet de protection d'habitat animal en collaboration avec la biosphère de l'arche de Frontenac et Parcs Canada
- Participation à des événements de sensibilisation communautaires (foire de Delta Fair, foire de Mallorytown Village et Ribfest Brockville) où plus de 500 personnes ont participé aux tirages au sort de Skywood pour obtenir des billets gratuits, ce qui a permis de mieux faire connaître les attractions dans la région
- Abaissement important des coûts du budget de fonctionnement de l'écoparc d'aventure Skywood grâce à des travaux d'élagage effectués à l'interne
- Fermeture du parc deux semaines plus tôt que prévu et dommages au parcours attribuables à un important orage

ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT

- Mises à niveau majeures de l'équipement pour améliorer l'efficacité, la santé et la sécurité
- Achèvement du pavage de la route de service et du stationnement, modernisation du matériel et remise en état de l'usine de traitement des eaux usées de Grenville Park du côté des dépenses en immobilisations
- Poursuite des efforts de conformité au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour les systèmes d'égouts existants, qui sont vieillissants

- Traitement de 1 896 ordres de travail et de 616 commandes de matériel dans l'ensemble de la CPSL
- Blocage du recrutement à l'origine de difficultés en dotation, bien que nous réussis à intégrer à l'équipe cinq nouveaux employés
- Collecte de données réalisée au moyen d'un nouvel outil de sondage pour divers projets dans l'ensemble de la Commission

SERVICES GÉNÉRAUX

- Audit financier annuel mené à bien avec succès, sans problème, en juin 2020
- Mise en œuvre des recommandations découlant des audits provinciaux avec un taux de conformité de 100 %
- Amélioration constante et automatisation des processus commerciaux et de la stratégie bancaire
- Approvisionnements, comptes créditeurs et dépenses électroniques – projet récemment relancé dont l'achèvement est prévu en 2020
- Migration de la suite comptable Financial ERP, du système de pointage des employés et des systèmes de gestion des ressources humaines et de la masse salariale vers l'hébergement en nuage
- Introduction et implantation de la suite de produits Microsoft Office 365 (OneDrive, Teams, Outlook, etc.)
- Migration du serveur de messagerie Exchange sur le site vers l'hébergement de messagerie électronique basé sur le nuage Office 365
- Mise à niveau des terminaux de point de vente des clients en fonction des spécifications actuelles du matériel à plusieurs endroits
- Service d'assistance informatique devenu accessible à distance
- Sécurité réseau renforcée (mises à jour Windows, pare-feu, protection des points d'accès, authentification à deux facteurs, etc.)
- Plan de sauvegarde amélioré pour inclure plusieurs lieux de sauvegarde hors site
- Formation de tout le personnel au cours de l'orientation d'entreprise de 2019 sur un nouveau manuel de santé et de sécurité des employés
- Formation de superviseur dispensée à tous les cadres, avec des volets sur les responsabilités législatives du ministère du Travail, l'éthique et la gestion au sein de la FPO et les meilleures pratiques de recrutement

MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

- Mise en œuvre du lancement sans faille de toutes les expériences afin d'assurer la synchronisation des messages, de la diffusion médiatique, de l'engagement communautaire, des médias payants et sociaux et des systèmes de billetterie
- Collaboration accrue avec les unités commerciales pour s'assurer que le message marketing est axé sur des objectifs appropriés et de bonnes cibles financières
- Utilisation de bases de données de courrier électronique pour les visites guidées du Pénitencier de Kingston, les parcs, Fort Henry et Upper Canada Village afin de promouvoir de manière proactive les événements, les camps d'été, la vente de billets à l'avance et la distribution de l'information

- Hausse du nombre d'abonnés et de la participation sur tous les canaux sociaux, Upper Canada Village ayant vu augmenter de 47 % le trafic sur son site Web par rapport à 2018, en plus de cumuler 13,2 millions d'impressions
- Augmentation des taux de réponse aux demandes et aux commentaires des clients sur diverses plateformes sociales et numériques (Facebook, TripAdvisor, etc.)
- Collaboration avec Destination Ontario, Destination Canada, Tourisme Kingston et d'autres pour faciliter les visites de familiarisation, accueillir les médias du secteur du voyage et organiser des missions commerciales, ce qui a permis de renforcer la notoriété de la marque SLPC
- Augmentation des ventes auprès de groupes de visiteurs, de 62 % à Fort Henry et de 147 % à Upper Canada Village
- Renouvellement par BMO d'une commandite de 75 000 \$ sur trois ans ainsi que d'une autre d'une valeur de 20 000 \$, par Ontario Power Generation, pour des sites historiques et accueil de nouveaux commanditaires, dont Olymel pour Pumpkinferno
- Adoption, en septembre 2019, du modèle de communiqué de presse du ministère pour rationaliser les communications et créer des synergies entre les équipes de communication de la CPSL et du MIPSTC

MESURES DE RENDEMENT

La CPSL harmonise ses mesures de rendement avec ses cinq piliers stratégiques et produit des rapports basés sur des résultats et des extrants. Telles sont les mesures de rendement qui ont été utilisées en 2018-2019 :

Pilier I – Établir une culture axée sur la santé, la sécurité et l'environnement

Mesurer les incidents signalés qui touchent des employés et de visiteurs au fil du temps, et suivre les cas de morsures de tiques

Pilier II – Devenir autonome sur le plan opérationnel

Analyser les niveaux d'activité toutes les semaines et les comparer à ceux prévus et à ceux de l'année précédente pour évaluer le rendement et cerner les tendances et les occasions

Pilier III – Optimiser et équilibrer les ressources et les bénéfices

Effectuer des examens financiers mensuels des indicateurs de rendement clés, de l'état des résultats, de rapports sur la réserve interne assujettie à des restrictions, de rapports sur les immobilisations et de rapports sur les activités afin d'évaluer le rendement financier par rapport à celui prévu et à celui de l'année précédente

Pilier IV – Accroître et élargir la clientèle

Mesurer les niveaux de satisfaction de la clientèle au moyen de diverses méthodes (commentaires dans les médias sociaux, cartes de commentaires de clients, etc.) et améliorer les renseignements sur la clientèle pour cerner les domaines où la clientèle peut être plus vaste et développer de nouveaux produits

Pilier V – Constituer une main-d'œuvre talentueuse et mobilisée

Mettre en place un nouveau plan de gestion des ressources humaines pour répondre aux défis relatifs à l'effectif (modèle de dotation en personnel amélioré, diversité du recrutement, formation propre à la CSPL, numérisation des processus, etc.) et suivre les ETP pour veiller à ce que les unités opérationnelles fonctionnent sans dépasser les seuils établis

RISQUES ET ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS INFLUANT SUR LE RENDEMENT

Aucun à signaler en 2019-2020 – la CPSL a dépassé son budget de fonctionnement annuel.

NIVEAUX DE DOTATION EN PERSONNEL

EFFECTIF DE LA CPSL – SOMMAIRE	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Postes à temps plein	57	55	39
Postes à temps partiel	1	2	12
Postes saisonniers (en moyenne 5 à 6 mois par année)	184	176	146
Groupe 1 d'une durée déterminée	20	21	80
Groupe 2 d'une durée déterminée	43	40	11
Étudiants (en moyenne 4 mois par année)	261	298	330
EFFECTIF TOTAL DE LA CPSL	566	592	618

Remarque : Les données sur le personnel indiquées ci-dessus ont été saisies pendant la saison de pointe.

RENDEMENT DES ACTIVITÉS DES ATTRACTIONS TOURISTIQUES

ATTRACTION	2019/20	2018/19	2019/20 vs 2018/19		2017/18
Fort Henry admissions/locations	96	118	(22)	(19) %	126
Upper Canada Village admissions/locations	256	259	(3)	(1) %	270
Parks nuits/admissions	158	156	2	1.4 %	142
Upper Canada Golf Course ronds/location	19	16	3	18 %	17
Skywood Eco Adventure Park admissions	9	10	(1)	(12) %	11
Kingston Pen Tours admissions	72	68	5	7 %	105
SLPC total excluding Chrysler Park Marina	611	627	(17)	(3) %	671
Chrysler Park Marina amarré/stocké linéaire pi.	1,190	1,418	(228)	(16) %	1,508
SLPC total including Chrysler Park Marina	1,800	2,045	(244)	(12) %	2,179

Remarque: Les montants ci-dessus sont en milliers

RENDEMENT FINANCIER

EXPLOITATION

En 2019-2020, la CPSL a généré 14,495 millions de dollars de recettes d'exploitation, ce qui s'est traduit par un excédent net de 2,298 millions de dollars, dépassant le budget de 1,356 million de dollars, soit de 144 %. Le rendement financier net de la CPSL a augmenté de 1,270 million de dollars, soit 124 %, par rapport à 2018-2019.

Conformément à l'exercice précédent, la CPSL a reçu du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture (MIPSTC) la somme de 7,123 millions de dollars à titre de subvention d'exploitation du gouvernement provincial. Le MIPSTC a aussi apporté une aide financière de 69 000 \$ dans le cadre du Programme Expérience Été pour subventionner les salaires d'étudiants et d'étudiantes.

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

La CPSL assure la gestion de 7 000 acres de terres qui s'étirent sur plus de 200 km entre Kingston et la limite du Québec, le long du fleuve Saint-Laurent. Elle y exploite trois attractions historiques majeures, 14 plages et terrains de camping, la promenade des Mille-Îles de 37 km et la promenade du Long-Sault de 11 km, un sentier récréatif de grande distance, un sanctuaire faunique, un parc écologique d'activités aériennes, un terrain de golf de 18 trous, une marina ainsi que des magasins de détail et des boutiques de cadeaux.

De nombreux actifs de la CPSL ont dépassé leur durée de vie utile. Chaque année, 130 projets d'immobilisations ou plus sont nécessaires pour maintenir nos nombreux sites opérationnels. Ces projets peuvent aller de la modernisation de l'éclairage à la réparation des quais. La CPSL reçoit environ 5 à 7 millions de dollars par année pour ces projets d'investissement, mais ce financement est insuffisant, surtout en raison du vieillissement de l'infrastructure dans bon nombre de nos sites. La CPSL fait tout son possible pour maintenir les actifs dans la limite de ses capacités et des ressources disponibles. Les projets en attente qui ne sont pas achevés en raison d'un manque de financement sont consignés dans l'enveloppe de l'entretien différé des immobilisations. Parmi les exemples de projets reportés, citons les systèmes septiques et les toilettes dans les parcs qui ont dépassé leur durée de vie utile et la restauration du train d'Aultsville. La CPSL dispose actuellement d'environ 85 millions de dollars dans l'enveloppe de l'entretien différé des immobilisations.

En 2019-2020, la CPSL a dépensé 6,644 millions de dollars en projets d'immobilisations à partir de subventions d'immobilisations du MIPSTC. Ces fonds ont été affectés à plusieurs projets hautement prioritaires qui étaient :

- cruciaux pour assurer la sécurité du personnel et des visiteurs;
- nécessaires pour assurer la conformité aux lois et exigences réglementaires;
- requis pour soutenir les opérations courantes et la production de recettes.

Les projets d'immobilisations réalisés pendant l'année comprenaient la réparation et le remplacement de systèmes de traitement des eaux d'égout et de fosses septiques, des toilettes, du drainage, de l'infrastructure de technologie de l'information, des bâtiments, de la flotte de voitures de golf, de l'équipement (léger et lourd), du matériel d'entretien, de l'équipement de restauration, des systèmes électriques et des appareils de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC), des systèmes électriques, des systèmes de plomberie et d'irrigation, de l'infrastructure facilitant l'accessibilité, des installations de stockage, des quais, de la restauration et de nombreux autres projets visant la réparation et la remise en état de biens de la CPSL.

RÉSERVE INTERNE ASSUJETTIE À DES RESTRICTIONS

En 2011-2012, la CPSL et le MIPSTC ont établi en collaboration une réserve interne assujettie à des restrictions (RIR) avec une subvention ministérielle ponctuelle de 2,5 millions de dollars. La RIR est le fonds d'investissement dont se sert la CPSL pour stimuler la croissance et progresser dans l'atteinte de son objectif d'autonomie financière – pour moins dépendre du financement public. La RIR est financée à l'interne à partir du revenu net. Elle est investie dans des programmes et des événements, des améliorations à l'expérience de la clientèle et des initiatives qui se traduiront par des économies. Le conseil des commissaires de la CPSL a conçu et approuvé des lignes directrices pour le financement qui exigent que les projets approuvés

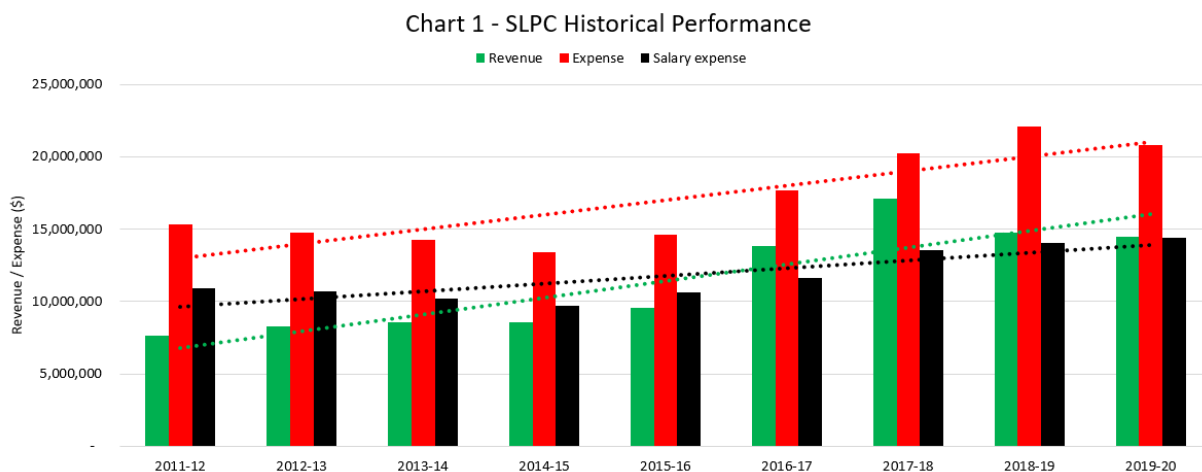
gènèrent (1) une marge sur coût variable d'au moins 50 % ou (2) des économies sur les coûts d'au moins 25 %. Depuis 2011-2012, la RIR est financée à l'interne à partir du revenu annuel net.

La CPSL reçoit un paiement de transfert annuel pour ses activités opérationnelles courantes ainsi qu'un second paiement de transfert pour des projets d'immobilisations touchant l'infrastructure, plus particulièrement (1) en matière de santé et de sécurité, (2) de conformité aux lois et aux codes ainsi que (3) de garantie de l'intégrité des biens. Ces paiements de transfert ne peuvent servir à financer de nouveaux événements, programmes ou initiatives proactives réduisant les coûts. L'investissement provenant de la RIR est donc essentiel pour renforcer la position financière de la CPSL, en maintenir le dynamisme et l'aider à devenir une destination touristique de calibre mondial.

Depuis 2011-2012, le revenu net provenant des opérations de la CPSL a injecté plus de 15,7 millions de dollars dans la RIR; plus de 12,8 millions ont été investis dans divers projets, notamment :

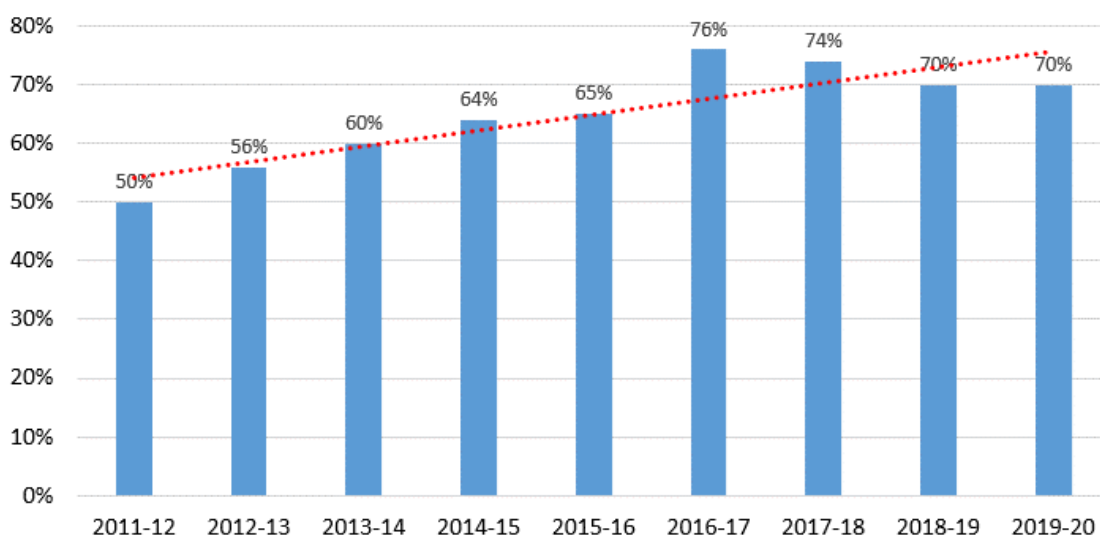
- L'événement automnal encensé par la critique PumpkInferno, qui a attiré plus de 77 000 visiteurs en un an et qui produit des recettes de plus de 1 million de dollars chaque année;
- Les chalets pour campeurs, qui produisent des recettes de plus de 260 000 \$ chaque année;
- Les terrains de camping avec services complets, qui produisent des recettes de plus de 200 000 \$ chaque année;
- Des mises à niveau éconergétiques (électricité) pour réduire la consommation d'énergie de la CPSL, qui ont permis d'économiser 50 000 \$ par année selon les estimations.

Alors que la CPSL investissait pour rajeunir l'expérience proposée aux visiteurs et parvenir à répondre à la demande des visiteurs, les recettes tirées des activités ont augmenté de 90 % de 2011-2012 à 2019-2020, passant de 7,64 millions à 14,51 millions (voir le graphique 1 ci-dessous).



Les retombées sur le rendement financier de la CPSL ont été considérables. En 2011-2012, pour chaque dollar dépensé, la CPSL a généré des recettes de 0,50 \$; en 2019-2020, cette somme est passée à 0,70 \$ (voir le graphique 2 ci-dessous).

Chart 2 - Total revenue as a % of total expenses



Parmi les autres facteurs qui ont contribué à cette réussite figure un engagement à appliquer les principes Lean-Kaizen et à procéder à une restructuration. Les salaires et traitements constituent la dépense la plus élevée de la CPSL. En 2016-2017, pour la première fois, les recettes de la CPSL ont couvert la totalité des salaires et traitements (voir le graphique 1 ci-dessus).

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LA PRODUCTION DE RAPPORTS ANNUELS

La direction de la Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL) est responsable de la production d'états financiers et de tout élément d'information contenu dans ces états. Elle a préparé les données conformément au cadre mentionné à la remarque 2 dans les états financiers vérifiés, joints.

Les états financiers incluent des montants basés sur les meilleures estimations et des appréciations. La direction a calculé ces montants de manière raisonnable pour veiller à ce que les états financiers soient présentés fidèlement à tous égards importants.

La direction maintient un système de contrôles internes sur les plans comptable et administratif qui est conçu pour offrir une assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de la Commission sont bien comptabilisés et adéquatement protégés.

Le conseil de la CPSL doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations relatives à la production de rapports financiers et assume sa responsabilité en ce qui a trait à l'examen et à l'approbation des états financiers.

Le conseil rencontre périodiquement la direction pour discuter des résultats financiers, des questions de vérification et des enjeux liés aux rapports financiers, en plus de s'assurer que chaque partie s'acquitte comme il se doit de ses responsabilités. Le conseil passe en revue les états financiers avant d'en recommander l'approbation.

Les états financiers ont été vérifiés par KPMG, le vérificateur externe nommé par la Commission, et ils l'ont été conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, au nom de la Commission, de la ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport, et de la vérificatrice générale de l'Ontario. KPMG dispose d'un droit d'accès direct et totalement libre aux dossiers de la Commission, en plus de pouvoir librement s'adresser au Conseil des commissaires, sans la

présence de la direction, pour discuter de la vérification et des observations relatives à l'intégrité des rapports financiers de la CPSL.

Hollee Kew
Directrice générale et chef de la direction

Commission des parcs du Saint-Laurent

Al Adibi
Directeur, Services généraux

Commission des parcs du Saint-Laurent

États financiers de la

**COMMISSION DES PARCS DU
SAINT-LAURENT**

Et le rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2020



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
863, rue Princess
Bureau 400
Kingston ON K7L 5N4
Canada
Téléphone 613-549-1550
Télécopieur 613-549-6349

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux commissaires de la Commission des parcs du Saint-Laurent, à la ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et à la vérificatrice générale de l'Ontario

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission des parcs du Saint-Laurent (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2020
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « **Fondement de l'opinion avec réserve** » de notre rapport des auditeurs, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

La note 2 indique que les immobilisations corporelles, y compris les terrains, acquises avant le 1^{er} avril 1994 sont comptabilisées à la valeur nominale. Les immobilisations acquises avant le 1^{er} avril 2009 au moyen de fonds publics provinciaux ont été passées en charges au lieu d'être capitalisées. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants :

- de l'actif total présenté dans les états de la situation financière au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019
- des charges d'amortissement des apports en capital reportés, des charges d'amortissement des immobilisations corporelles et de l'excédent des produits sur les charges présentés dans les états des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2020 et au 31 mars 2019;
- de l'actif net non affecté, à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, présenté dans les états de l'évolution de l'actif net pour les exercices clos le 31 mars 2020 et au 31 mars 2019;

- de l'excédent des produits sur les charges présenté dans les états des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2020 et au 31 mars 2019.

Cette dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public nous a conduits à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Kingston (Canada)

18 juin 2020

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

États financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

	<u>Page</u>
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution des actifs nets	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

État de la situation financière

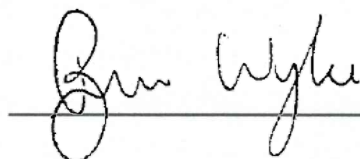
Au 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et placements en court terme	10 363 \$	11 457 \$
Débiteurs	5 182	571
Stocks	446	446
Charges payées d'avance	61	114
	<u>16 052</u>	<u>12 588</u>
Immobilisations corporelles (note 3)	35 425	38 661
Coûts des terrains reportés (note 6)	41	41
	<u>51 518 \$</u>	<u>51 290 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 449 \$	4 101 \$
Apports reportés (note 4)	6 366	2 276
	<u>7 815</u>	<u>6 377</u>
Apports reportés – immobilisations corporelles (note 5)	30 467	33 318
Montant due à la province de l'Ontario (note 6)	300	300
Indemnités de départ et avantages sociaux futurs (note 7)	1 113	981
Actifs nets		
Non affectés	3 558	3 558
Grevé d'affectations internes (note 8)	8 265	6 756
	<u>11 823</u>	<u>10 314</u>
Engagements (note 14)		
	<u>51 518 \$</u>	<u>51 290 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Approuvé au nom du conseil des commissaires :


Guy Tondreau commissaire


Ben Wylie commissaire

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019
(en milliers de dollars)

	Non affectés	Grevé d'affectations internes (note 8)	Total 2020	Total 2019
Produits d'exploitation :				
Droits d'entrée (note 12)	7 742 \$	– \$	7 742 \$	8 224 \$
Camping	4 157	–	4 157	4 078
Recettes brutes tirées des activités de vente de détail (note 9)	771	–	771	695
Terrain de golf	482	–	482	425
Concession et site	489	–	489	443
Commandites	88	–	88	106
Utilisation des quais et stockage à la marina	443	–	443	490
Produits financiers	190	–	190	177
Divers	133	10	143	104
	14 495	10	14 505	14 742
Charges d'exploitation :				
Traitements, salaires et avantages sociaux (note 11)	14 394	–	14 394	14 056
Services	3 566	2	3 568	4 656
Fournitures et matériel	1 101	2	1 103	1 583
Transport et communication	185	–	185	251
Amortissement des immobilisations corporelles	7	804	811	830
Prestation du programme – Centraide KFL&A (note 12)	709	–	709	735
Divers	13	–	13	15
	19 975	808	20 783	22 126
Autres produits (charges) :				
Financement provincial :				
Opérationnel	7 778	9	7 787	7 390
Remise à neuf - amortissement des apports en capital reportés	3 871	–	3 871	4 399
Revitalisation - amortissement des apports en capital reportés	1 288	–	1 288	1 288
Autre financement - amortissement des apports en capital reportés	178	–	178	178
	13 115	9	13 124	13 255
Remise à neuf :				
Charges	(3 871)	–	(3 871)	2 274
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 163)	–	(2 163)	2 125
	(3 871)	–	(3 871)	4 399
Revitalisation				
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 288)	–	(1 288)	1 288
Autres charges :				
Amortissement des immobilisations corporelles	(178)	–	(178)	178
Financement opérationnel du gouvernement provincial				
	7 778	9	7 787	7 390
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 298 \$	(789) \$	1 509 \$	6 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

États de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019
(en milliers de dollars)

	Non affectés	Grevé d'affectations internes (note 8)	Total 2020	Total 2019
Solde au début de l'exercice	3 558 \$	6 756 \$	10 314 \$	10 308 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 298	(789)	1 509	6
Virement interne (note 8)	(2 298)	2 298	–	–
Solde à la fin de l'exercice	3 558 \$	8 265 \$	11 823 \$	10 314 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers résumés

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	1 509 \$	6 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 440	4 421
Amortissement des apports en capital reportés	(5 345)	(5 887)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Débiteurs	(4 611)	1 466
Stocks	–	87
Charges payées d'avance	53	(20)
Créditeurs et charges à payer	(2 653)	1 173
Apports reportés	4 090	326
Indemnités de départ et avantages sociaux futurs	132	(121)
	(2 385)	1 451
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Apports en capital reportés	2 494	4 248
Flux de trésorerie liés aux activités d'immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 203)	(2 254)
Augmentation de la trésorerie et placements en court terme		
	(1 094)	3 445
Trésorerie et placements en court terme à l'ouverture de l'exercice		
	11 457	8 012
Trésorerie et placements en court terme à la clôture de l'exercice		
	10 363 \$	11 457 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers résumés

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

1. Lois applicables

La Commission des parcs du Saint-Laurent (la « Commission ») est une personne morale provinciale sans capital-actions et une société d'État. Elle est assujettie à et régie par la Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent en vigueur en Ontario. La Commission exploite plusieurs parcs, sites historiques et autres installations situés sur les terres de la Couronne de l'Ontario, dont Upper Canada Village et Fort Henry, visant à offrir un milieu propice aux activités récréatives et touristiques aux résidents et aux visiteurs de la province de l'Ontario (la « province »). La Commission est exempte d'impôt fédéral et provincial sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)(d) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public figurant dans le Manuel de comptabilité pour le secteur public de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). La Commission a choisi d'appliquer uniquement les recommandations des normes comptables applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public figurant aux chapitres SP 4200 à SP 4270 du Manuel de comptabilité pour le secteur public. L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté puisque ceux-ci ont été inexistantes.

a) Trésorerie et placements en court terme

La politique de la Commission consiste à présenter dans la trésorerie et les placements en court terme les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent fréquemment entre le positif et le négatif, ainsi que les placements qui sont encaissables sans pénalité en tout temps.

b) Constatation des produits

La Commission applique la méthode comptable du report pour comptabiliser les apports. Ainsi, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les recettes de la vente au détail sont constatées lorsqu'il existe une preuve qu'une entente existe, que le client a pris possession du bien, que le prix est déterminé ou déterminable et que leur réception est raisonnablement assurée.

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

b) Constatation des produits (suite)

Les produits tirés des droits d'entrée, du camping, du terrain de golf, des concessions et des locations sur les sites, des commandites et de l'utilisation des quais et du stockage à la marina sont comptabilisés conformément à l'entente en vigueur entre les parties, lorsque les services sont rendus, que les frais sont déterminés ou déterminables et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de placement sont comptabilisés à la date de la transaction et les revenus qui en découlent sont comptabilisés au moyen de la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus de placement comprennent les intérêts, lesquels sont comptabilisés sur la base de la répartition du temps.

c) Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, y compris les terrains, acquises avant le 1^{er} avril 1994 sont comptabilisées à la valeur nominale. Les immobilisations acquises avant le 1^{er} avril 2009 au moyen de fonds publics provinciaux ont été passées en charges au lieu d'être capitalisées. Les immobilisations corporelles acquises au moyen de fonds publics provinciaux après le 1^{er} avril 2009 ont été capitalisées au coût.

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire d'après les durées de vie utile estimatives suivantes :

Actif	Vie utile
Immeubles et autres structures	20 à 40 ans
Améliorations foncières	15 ans
Expositions	10 ans
Machinerie, matériel et outils	5 ans
Véhicules	5 à 10 ans
Systèmes informatiques et licences	3 à 5 ans
Mobilier et équipement de bureau	3 à 5 ans
Structures	5 ans

Les subventions sous forme d'immobilisations corporelles reçues par la Commission sont reportées et amorties à des taux qui compensent l'amortissement comptabilisé sur l'immobilisation corporelle connexe.

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

d) Immobilisations corporelles (suite)

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Commission, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

Les coûts engagés pour de grands projets d'immobilisations sont classifiés séparément dans le poste « Immobilisations en cours » jusqu'à l'achèvement du projet. Une fois le projet terminé, les coûts sont transférés à la catégorie d'immobilisation appropriée et l'amortissement peut débuter.

e) Traitements, salaires et avantages sociaux

Les présents états financiers reflètent les coûts liés aux traitements, aux salaires et aux avantages sociaux attribués par la province aux membres de la fonction publique de l'Ontario (« FPO ») qui prennent part aux activités de la Commission.

f) Accumulation des indemnités de départ

Les employés réguliers de la FPO ont droit à une semaine d'indemnités de cessation d'emploi par année de service, à concurrence de six mois de paye, en cas de décès, de retraite, de mise à pied après une année de service continue ou pour tout autre motif après cinq années de service continu autre que le congédiement justifié et l'abandon de poste. Les employés syndiqués ne pouvaient plus accumuler de droits à indemnité de départ après le 31 décembre 2016. Les employés occupant un poste à durée déterminée et ayant accumulé plus de cinq saisons de service continu n'ont droit à cet avantage que si l'employeur met fin à l'emploi. La Commission comptabilise l'obligation au titre des sommes dues aux employés réguliers. Les obligations potentielles au titre des sommes dues aux employés occupant un poste à durée déterminée sont constatées seulement lorsque l'emploi prend fin. Les personnes embauchées après le 1^{er} janvier 2014 n'ont pas droit à une indemnité de départ.

g) Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

La Province indemnise les employés de la FPO par le biais de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT). La Commission comptabilise l'obligation au titre de cet avantage social, dont le coût actuariel est calculé à l'échelle de la province en fonction des données historiques et des résultats antérieurs. Les rajustements à l'obligation estimative au titre de la CSPAAT – s'il y a lieu – sont constatés dans l'exercice au cours duquel les calculs d'aide financière sont divulgués à la Commission par la CSPAAT.

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

h) Régime de pension

La Province verse des prestations de retraite à ses employés admissibles membres de la FPO par l'entremise du régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP) et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Ces régimes sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées. Étant donné que la Commission ne possède pas suffisamment de renseignements pour appliquer les principes comptables des régimes à prestations déterminées, les régimes sont traités comme des régimes de retraite à cotisations déterminées et les cotisations annuelles de la Commission sont passés en charge. Conformément à la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, tout déficit relevé dans la caisse de retraite doit être prélevé sur le Trésor de la province de l'Ontario ; par conséquent, aucune tentative n'a été faite pour calculer une éventuelle somme à verser au titre du passif non capitalisé (le cas échéant) de ces régimes de pension.

i) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Commission a choisi de comptabiliser tous ses placements à la juste valeur.

Les placements à court terme sont mesurés à la juste valeur sans modification, et ce, même si des coûts de transaction s'appliquent au moment de la vente ou de l'aliénation. Toutes les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, la Commission détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, elle ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, la Commission comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la charge de dépréciation initiale.

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

j) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des éléments d'actif et de passif présentés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

3. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement accumulé	2020 Valeur comptable nette	2019 Valeur comptable nette
Immeubles et autres structures	20 292 \$	5 213 \$	15 079 \$	15 791 \$
Améliorations foncières	13 848	4 474	9 374	9 376
Expositions	7 139	5 706	1 433	2 161
Machinerie, matériel et outils	4 607	3 412	1 195	1 516
Véhicules	5 372	3 940	1 432	1 603
Systèmes informatiques et licences	3 313	2 866	447	648
Mobilier et équipement de bureau	1 839	1 639	200	275
Structures	12 019	5 936	6 083	7 017
Immobilisations en cours	182	–	182	274
	68 611 \$	33 186 \$	35 425 \$	38 661 \$

Au 31 mars 2019, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations se chiffraient respectivement à 67 403 \$ et 28 742\$.

4. Apports reportés

	2020	2019
Droits d'entrée prépayés et camping	1 579 \$	1 867 \$
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, fonds non utilisés	4 150	–
Visites du pénitencier de Kingston - marketing de destinations (note 12)	637	409
	2 216 \$	2 276 \$

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

5. Apports reportés – immobilisations corporelles

	2020	2019
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport - financement pour remise à neuf :		
Solde au début de l'exercice	15 332 \$	15 476 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 494	4 248
Amortissement	(3 850)	(4 392)
Solde à la fin de l'exercice	13 976	15 332
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport - financement pour revitalisation :		
Solde au début de l'exercice	14 764	16 052
Amortissement	(1 288)	(1 288)
Solde à la fin de l'exercice	13 476	14 764
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport - financement pour stimulation de l'infrastructure :		
Solde au début de l'exercice	3 115	3 293
Amortissement	(178)	(178)
Solde à la fin de l'exercice	2 937	3 115
Fêtons l'Ontario :		
Solde au début de l'exercice	31	40
Amortissement	(9)	(9)
Solde à la fin de l'exercice	22	31
Programme d'infrastructure pour les cyclistes :		
Solde au début de l'exercice	76	96
Amortissement	(20)	(20)
Solde à la fin de l'exercice	56	76
	30 467 \$	33 318 \$

6. Payable à la province

Le 6 février 2013, la Commission a reçu un financement ponctuel à l'appui d'un programme de vente de terrains mené conjointement avec la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier. Il s'agit d'un financement sans intérêt et les fonds ont été versés à la condition que la somme soit remboursée une fois la(les) vente(s) terminée(s). Aucun frais n'a été engagé durant l'exercice (néant \$ en 2019) au titre de ce programme. Les coûts engagés durant l'exercice 2014 s'élevaient à 41 \$ et ont été capitalisés dans les coûts des terrains reportés, lesquels seront comptabilisés dans les activités associées aux recettes de vente connexes.

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

7. Accumulation des droits à indemnité de départ et à prestation de la CSPAAT et Initiative de départ volontaire et Programme de départ volontaire

Dans le cadre du plan global du gouvernement pour relever ses défis financiers, le Cabinet a approuvé l'élargissement de l'Initiative de départ volontaire pour une durée limitée et un nouveau Programme de départ volontaire au sein de la FPO. Cette initiative vise à gérer les coûts de rémunération dans le secteur public de l'Ontario de manière à maintenir les services essentiels à la population tout en évitant les pertes d'emploi involontaires. L'Initiative de départ volontaire (IDV) est offerte depuis 2013 aux employés réguliers et réguliers à temps partiel de la FPO représentés par le SEFPO, l'AEEGAPCO, PEGO, l'Association des avocats de la Couronne et l'Ontario Crown Attorneys' Association. À partir du 1er janvier 2019, l'IDV a été temporairement étendue aux employés réguliers et réguliers à temps partiel des catégories d'employés suivantes (catégories en anglais seulement) : Crown Counsel Excluded, Excluded Category Correctional (COR Excluded), Excluded Category Unified (UN Excluded), Management Compensation Plan et Individual Contributor. La Commission a comptabilisé l'obligation envers les employés admissibles qui ont adhéré à ces programmes et comptabilise les revenus compensatoires, car le programme est entièrement financé par la Province à mesure que les coûts sont engagés.

	2020	2019
Accumulation des indemnités de départ	529 \$	592 \$
Accumulation des prestations de la CSPAAT	389	389
L'Initiative de départ volontaire et le Programme de départ volontaire	195	–
	1 113 \$	981 \$

8. Actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne

Une partie de l'actif net a été grevée d'une affectation d'origine interne par le Conseil des commissaires, afin de financer les dépenses en immobilisations à venir. Pour l'exercice en cours, le Conseil des commissaires a approuvé une insuffisance des produits sur les charges de 789 \$ au titre de cette partie de l'actif grevée d'une affectation d'origine interne.

Le Conseil des commissaires a approuvé le transfert d'une somme de 2 298 \$ de l'état des résultats de 2020 (1 028 \$ en 2019) au Fonds de réserve grevé à l'interne de la Commission, afin d'investir dans des programmes et des projets qui contribueront le mieux possible à assurer la viabilité financière et la continuité des activités de la Commission dans l'avenir.

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

9. Recettes brutes tirées des activités de vente au détail

Les recettes brutes tirées des activités de vente au détail comprennent ce qui suit :

	2020	2019
Activités de vente au détail	1 797 \$	1 806 \$
Coût des biens vendus	(1 026)	(1 111)
Recettes brutes tirées des activités de vente au détail	771 \$	695 \$

10. Opérations avec la province

Dans le cours normal des activités, les coûts des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite des employés ont été payés par le Secrétariat du Conseil de gestion de l'Ontario et ne sont pas inclus dans l'état des résultats de la Commission. Les autres opérations conclues avec la province de l'Ontario sont présentées ci-dessous et sont mesurées à leur valeur d'échange, tel qu'établi et accepté par les parties.

Le poste Crédoiteurs et charges à payer comprend une somme de 407 \$ (279 \$ en 2019) à verser au ministère des Finances en lien avec des charges salariales et néant \$ (862 \$ en 2019) versé au ministère des Finances en lien avec les fonds d'immobilisations non utilisés.

Au cours de l'exercice, la Commission a versé au ministère des Finances la somme totale de 14 504 \$ (14 350 \$ en 2019) en charges salariales brutes.

Le poste Charges d'exploitation – Services comprend une somme de 96 \$ (82 \$ en 2019) versée au ministère des Finances pour le paiement de divers services (publicité, impression de talons de paye, débits compensatoires pour services téléphoniques, services juridiques, évaluations environnementales et licences) et une somme de néant \$ (12 \$ en 2019) versée à la Police provinciale de l'Ontario pour des services de sécurité.

Au cours de l'exercice, la Commission a versé au ministère des Transports la somme de néant \$ (207 \$ en 2019) pour l'entretien de la promenade des Mille-Îles, laquelle est incluse dans le poste Charges d'exploitation – Fournitures et matériel, et la somme de 42 \$ (42 \$ en 2019) au ministère des Finances pour des produits d'assurance responsabilité civile et des licences provinciales.

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu en financement la somme de 13 115 \$ (13 246 \$ en 2019) du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, laquelle est incluse dans le poste Financement provincial et comprend les fonds comptabilisés à titre d'apports en capital reportés.

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

11. Régime de pension

Les cotisations de la Commission au RPRFP et à la Caisse de retraite du SEFPO pour l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevaient à 625 \$ (625 \$ en 2019) et sont incluses dans le poste Traitements, salaires et avantages sociaux dans l'état des résultats de la Commission.

12. Prestation du programme

Conformément à un accord d'exploitation conclu avec le conseil municipal de la ville de Kingston et portant sur l'acquisition de services contractuels en lien avec le programme saisonnier des visites du pénitencier de Kingston en 2019, la Commission a comptabilisé dans les présents états financiers de 2020 des recettes de droits d'entrée dans le cadre du programme s'élevant à 3 071 \$ (2 904 \$ en 2019) ainsi que des coûts de programme directs et imputés de 1 550 \$ (1 434 \$ en 2019), donnant lieu à des recettes nettes de 1 521 \$ (1 470 \$ en 2019) (précisons que c'est la Commission qui assume les risques et qui profite des avantages liés aux activités du programme). De ces recettes nettes, la Commission a inscrit une somme de 709 \$ (735 \$ en 2019) payée ou payable à Centraide Kingston, Frontenac, Lennox et Addington (C-KFL&A), ce qui représente la moitié des résultats nets d'exploitation du programme, moins 65 \$, ce qui représente le coût du concert organisé par C-KFL&A en septembre dans le cadre du programme Kingston Penitentiary Tour, conformément à l'accord conclu. L'autre moitié des résultats d'exploitation nets du programme, plus la somme de 65 \$ découlant du concert de C-KFL&A de 775 \$, représente une contribution de marketing dont auront convenu conjointement la Commission et Tourism Kingston. Au cours de l'exercice, des coûts de 387 \$ en marketing de destinations ont été approuvés et engagés de pair avec les 387 \$ restants inclus dans les contributions reportées à l'état de la situation financière de la Commission, jusqu'à ce que les parties s'entendent et dépensent leur partie des fonds excédentaires.

13. Rémunération des membres

La rémunération totale des membres de la Commission était de 10 \$ (6 \$ en 2019).

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

14. Engagements

- a) La Commission s'est engagée, en vertu de contrats de location à long terme échéant à diverses dates entre octobre 2019 et juillet 2022, à verser certaines sommes. En vertu des conditions de ces contrats, elle devra verser les paiements minimums annuels suivants pour les deux prochaines années :

2021	19 \$
2022	14
2023	14
2024	10
	<hr/>
	57 \$

- b) La Commission a conclu un contrat d'entretien à long terme avec le ministère de Transports en 1983. Un paiement annuel de 150 \$, rajusté en fonction de l'inflation, est effectué pour l'entretien de la promenade des Mille-Îles, et ce, jusqu'à ce que la Commission soumette par écrit un avis de cessation. Le cas échéant, l'avis devra être émis au moins huit mois avant la date de cessation du service. L'engagement pour l'exercice à venir s'élève à 214 \$.

15. Gestion des risques

- a) Risque de crédit

La Commission s'expose à un risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Commission a déterminé que les actifs financiers qui l'exposent le plus au risque de crédit sont les débiteurs, étant donné que le manquement de l'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières pour la Commission.

Le risque de crédit sur la trésorerie et les placements en court terme est jugé négligeable, car la contrepartie concernée est une banque réputée avec une cote de crédit externe de « placement de bonne qualité ».

Les soldes des comptes débiteurs sont gérés et analysés de façon continue et comportent une importante somme à recevoir de la Province, dont le risque de non-remboursement est faible. De ce fait, l'exposition de la Commission au risque de créances douteuses est minime. Au 31 mars 2020, le solde de la provision pour créances douteuses était de 42 \$ (85 \$ en 2019).

La direction de la Commission considère que les actifs financiers susmentionnés qui ne sont pas en souffrance ou considérés douteux sont de bonne qualité sur le plan du crédit.

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

15. Gestion des risques (suite)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Commission représente le risque que la Commission éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Par conséquent, la Commission s'expose à un risque de liquidité sur l'ensemble des passifs financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière.

La Commission gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. Elle prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2019.

16. Événement subséquent

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que l'épidémie de COVID-19 avait atteint des proportions pandémiques. Cette pandémie a fortement perturbé les milieux financiers, boursiers et sociaux.

Au moment de l'approbation des présents états financiers, la Commission avait recensé les indicateurs suivants des conséquences financières et entrepris les activités suivantes en lien avec la pandémie de COVID-19 :

- Fermeture de toutes les installations exploitées par la Commission en date du 20 mars 2020
- Obligation de travailler à domicile pour ceux qui sont en mesure de le faire
- Réévaluation continue des affectations de travail de l'équipe
- Retards dans l'embauche d'employés saisonniers
- Révision des projections budgétaires de 2021 pour estimer l'impact financier de divers scénarios potentiels pour le prochain exercice, en tenant compte de l'incidence sur les liquidités de la Commission
- Retards dans l'avancement des projets de remise en état en raison des mesures restrictives liées à la COVID-19 et report des délais pour le versement du financement provincial destiné aux travaux de remise en état
- La réouverture progressive des installations est provisoire et dépend des restrictions provinciales et municipales en matière de distanciation sociale. Certaines installations, y compris les terrains de golf, ont repris leurs activités à capacité limitée et en mettant en œuvre des mesures de sécurité

COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

16. Événement subséquent (suite)

À l'heure actuelle, ces facteurs rendent les flux de trésorerie futurs incertains et peuvent modifier de façon importante l'actif ou le passif et avoir une incidence considérable sur les activités futures. Il n'est pas possible pour l'heure d'effectuer une estimation des effets financiers.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LA PRODUCTION DE RAPPORTS ANNUELS

La direction de la Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL) est responsable de la production d'états financiers et de tout élément d'information contenu dans ces états. Elle a préparé les données conformément au cadre mentionné à la remarque 2 dans les états financiers vérifiés, joints.

Les états financiers incluent des montants basés sur les meilleures estimations et des appréciations. La direction a calculé ces montants de manière raisonnable pour veiller à ce que les états financiers soient présentés fidèlement à tous égards importants.

La direction maintient un système de contrôles internes sur les plans comptable et administratif qui est conçu pour offrir une assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de la Commission sont bien comptabilisés et adéquatement protégés.

Le conseil de la CPSL doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations relatives à la production de rapports financiers et assume sa responsabilité en ce qui a trait à l'examen et à l'approbation des états financiers.

Le conseil rencontre périodiquement la direction pour discuter des résultats financiers, des questions de vérification et des enjeux liés aux rapports financiers, en plus de s'assurer que chaque partie s'acquitte comme il se doit de ses responsabilités. Le conseil passe en revue les états financiers avant d'en recommander l'approbation.

Les états financiers ont été vérifiés par KPMG, le vérificateur externe nommé par la Commission, et ils l'ont été conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, au nom de la Commission, du ministre des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture, et de la vérificatrice générale de l'Ontario. KPMG dispose d'un droit d'accès direct et totalement libre aux dossiers de la Commission, en plus de pouvoir librement s'adresser au conseil des commissaires, sans la présence de la direction, pour discuter de la vérification et des observations relatives à l'intégrité des rapports financiers de la CPSL.



Hollie Kew

Directrice générale
et chef de la direction

Commission des parcs du Saint-Laurent



Al Adibi

Directeur, Services généraux

Commission des parcs du Saint-Laurent